



## BULLETIN D'INFORMATION DE L'UNION RÉGIONALE EST CGTR

Le 15 décembre 2020

### À Korbey d'Or le patron siffle et la police accourt

Depuis plusieurs semaines le patron de Korbey d'Or, entreprise d'aide à la personne, souhaitait le départ de deux responsables qui refusaient les petits arrangements, notamment de faire de faux témoignages pour faire licencier des délégués du personnel CGTR au CSE.

Si une responsable dégoûtée a préféré quitter l'entreprise, le deuxième responsable s'est vu proposer un licenciement négocié.

Le mercredi 9 décembre 2020, le responsable qui n'avait toujours pas reçu sa lettre de licenciement a été sommé de quitter les locaux de l'entreprise. Devant son refus, l'employeur a demandé à des policiers de la police nationale de Saint André d'intervenir pour expulser le salarié des locaux de l'entreprise. Ce n'est pas moins de quatre policiers qui sont intervenus alors que le salarié en question ne représentait aucun danger.



*Manifestation du 12 10 2020 au siège de Korbey d'Or*

Prévenu, six élus CGTR se sont rendus sur place et ont eu la désagréable surprise de voir le patron et les quatre policiers faire un barrage à la porte d'entrée du local. Le salarié était lui seul abattu devant l'entreprise. Les policiers lui ont même interdit de rester sur le parking. C'est avec un sentiment de révolte et d'indignation que les élus ont demandé aux policiers de décliner leur identité et leur matricule, ce qu'ils ont refusé de faire, en s'arguant de savoir faire leur boulot.

C'est sur un ton ferme que les élus leur ont fait remarquer que le salarié ne représentait aucun danger et qu'il n'avait commis aucun acte pénalement condamnable et que les policiers n'avaient pas à intervenir dans ce type de conflit avec autant de zèle.

Les policiers qui étaient accouru sur simple demande du patron ont alors quitté les lieux tout en grognant face à la détermination des six élus venus soutenir leur collègue de travail injustement licencié.

Si le patron a eu sans grande difficulté le soutien des policiers, le salarié lui a eu le soutien fraternel des élus CGTR qui ont eu le bon réflexe et ne se sont pas laissés impressionner.

Face aux patrons et à leur soutien policier, une seule solution : la solidarité des travailleurs !

### Grève à EDF contre l'éclatement de l'entreprise

Jeudi 10 décembre, à l'appel de l'intersyndicale du groupe EDF, un tiers des travailleurs de cette entreprise publique (90 % dans les usines nucléaires, 100 % dans certains services techniques

**La CGTR Union Régionale Est** 4 bis rue Raymond Barre - 97470 Saint Benoît  
Tél. : 0262 50 14 49 - Fax : 0262 50 53 68

à l'Ile de La Réunion) a cessé le travail pour dire son opposition au nouveau projet de la direction, dénommé Hercule, et qui vise à scinder l'entreprise en trois entités séparées.

Les activités les plus rentables (le commercial et les énergies renouvelables) seraient attribuées au secteur privé et côté en bourse, les activités qui nécessitent le plus d'investissements (le nucléaire principalement) resteraient dans la main du public. Aux capitalistes les bénéfices, à l'État, donc à la population, les dépenses !



La privatisation des entreprises publiques, on l'a vu avec France Télécom et Gaz de France, s'est soldée par une augmentation importante des tarifs et une dégradation nette du service rendu à la population, mais aussi par des milliers de suppressions d'emplois dans ces entreprises, une dégradation nette des conditions de travail (des dizaines de suicides à France Telecom).

Les agents d'EDF ont raison de se mettre en travers de ce projet funeste.

## Chez LeO (élevage de poules pondeuses à Salazie)

Malgré la mise en place d'un CSE il y a plus d'un an, le patron n'a toujours pas mis en place le Document Unique destiné à recenser toutes les situations à risques et à y répondre par des mesures de prévention appropriées.

Ainsi certains travailleurs travaillent seuls dans des volières abritant des milliers de volatiles avec un bruit infernal et une atmosphère surchargée en poussière et en ammoniaque. En cas de chute ou de malaise, ils sont bons pour rester à terre pendant des heures avant que secours leur soit apporté. Nos camarades élus ont demandé à l'employeur la possibilité d'y travailler en binôme. Ce dernier leur a opposé un refus net.

L'inspection du travail alertée par nos soins lui a rappelé dans un message récent ses obligations en matière de protection des travailleurs. Mais en CSE, il prétend qu'il n'a toujours pas reçu cette demande. Attend-il un nouvel accident pour se bouger, ou un nouveau coup de colère de ses salariés ?



*Grève d'avril 2019 chez LeO*

## Prud'hommes : des patrons condamnés

Licencié abusivement en 2013, un ouvrier travaillant à Metaldom (Rivière du Mât les Hauts) a fait condamner son ex-patron pour licenciement abusif et sans cause réelle et sérieuse. Il vient

**La CGTR Union Régionale Est** 4 bis rue Raymond Barre - 97470 Saint Benoît  
Tél. : 0262 50 14 49 - Fax : 0262 50 53 68

enfin de récupérer 11 000 euros que ce dernier lui devait. Il ne faut jamais abandonner le combat. La « patience » paie !

Embauchés sans contrats par la boulangerie la Sarl La Réunion des Pains (Saint André), deux salariés ont fait condamner leur ex-employeur respectivement à 8500 et 15 900 euros au titre de rappels de salaire, non respect de la procédure de rupture conventionnelle et indemnités compensatrices de congés payés et de préavis.

Avec l'assistance de l'URE CGTR !

## Smic en berne

Les «experts» chargés de conseiller le gouvernement sur l'augmentation du Smic ont proposé une augmentation de 0,99 % au 1er janvier 2021, soit 11 euros net par mois, ce qui porterait le Smic mensuel net à 1230 €, au lieu de 1219 €. La belle affaire ! Le Premier ministre s'est empressé de dire qu'il suivrait cette minuscule recommandation.

Le prétexte est que l'inflation officielle n'est que de 1 %. Ce ne sont pas avec ces malheureux 11 euros avec lesquels nous allons pouvoir compenser la somme des augmentations des prix des produits alimentaires, de la bouteille de gaz, des assurances et des loyers qui mangent nos salaires !

Le gouvernement se répand en communication sur les difficultés des entreprises à cause de la crise du Covid et fait pleuvoir, sans compter, les milliards dans leurs escarcelles. Mais face à celles des travailleurs dont le pouvoir d'achat diminue de jour en jour, il n'a qu'un mot : ceinture !

Eh bien, non, les patrons ont les moyens d'augmenter les salaires. 300 € net de plus pour tous mensuellement, voilà ce qu'il nous faut pour sortir la tête hors de l'eau !

## Santé au travail : toujours moins de protection pour les salariés

Un nouvel accord national interprofessionnel (ANI) a été signé le 10 décembre entre le Médef et les syndicats FO,CFDT et CGC concernant la prévention et la santé au travail.

Cet accord entérine de fait la liquidation de la Médecine du Travail. Cette spécialité était déjà fort mal en point, car les gouvernements précédents ont tout fait pour détourner les étudiants de ce secteur particulier de la médecine.

L'existence d'une médecine spécialisée dans la santé au travail et d'un contrôle systématique de la santé des travailleurs dans les entreprises, le fait que certains médecins du travail n'hésitaient pas à dénoncer les entorses faites par les patrons à la sécurité et à la santé des salariés sur leurs lieux de travail gênaient énormément le patronat. Ces dernières années ont été émaillées de procès faits par les patrons aux inspecteurs du travail qui refusaient de fermer les yeux sur le non-respect des normes sanitaires



et de sécurité dans les entreprises.

La visite médicale systématique d'embauche faite par un médecin a été remplacée à compter du 1er janvier 2017 par « la visite d'information et de prévention » (loi El Khomri du 08 août 2016 - Décret du 27 décembre 2016 n°2016-1908). La visite médicale d'embauche était, avant cette date, effectuée par un médecin. Elle devait avoir lieu, a minima, tous les deux ans. La visite d'information et de prévention peut l'être par un infirmier et elle n'a lieu que tous les 5 ans. C'est dire le recul imposé aux travailleurs par le gouvernement « socialiste » et qui n'a profité qu'aux patrons.

L'ANI qui vient d'être signé transfère le travail de suivi médical vers les médecins généralistes qui n'ont pas reçu de formation spécifique concernant les conditions de travail et qui, de plus, sont débordés de travail, à cause du recrutement insuffisant de jeunes médecins.

La CGT a refusé, à juste titre, de signer cet accord qui rend les travailleurs encore plus démunis face aux patrons pour faire reconnaître leur droit à une surveillance médicale tout au long de leur vie de travail et à une protection contre la maltraitance patronale, qu'elle soit physique ou psychologique.

## Dissuasion nucléaire : de nouveaux sacrifices en vue pour les travailleurs



Macron a donné son feu vert pour lancer la production d'un nouveau sous-marin nucléaire livrable en 2036 et pour un coût de 7 milliards d'euros. Quand il s'agit de la santé de la population, lui et son gouvernement naviguent à vue, mais quand il s'agit des intérêts des patrons et actionnaires des entreprises productrices d'engins de mort (Naval Group, Thalès, MBDA et Dassault) il voit loin !

Ces 7 milliards manqueront à l'appel pour la construction de logements sociaux, d'hôpitaux, d'écoles et d'universités ou de transports en commun.

Mais le sergent Macron n'a que faire de tout cela. Quand les généraux de la finances sifflent, il se met tout de suite au garde à vous !

Chaque mardi, de 18 heures à 19 heures, l'Union Régionale Est de la CGTR organise une réunion ouverte aux travailleuses et travailleurs qui ont besoin de conseils pour se défendre contre les injustices dont ils sont victimes dans leurs entreprises, mais aussi destinée à leur faire comprendre la cause fondamentale de leurs malheurs, le capitalisme et son fonctionnement.

Travailleurs, Travailleuses, ne restez pas isolés, rejoignez la CGTR, le syndicat qui lutte !

***Si ce tract t'a plu, laisses-le partout où tu penses qu'il sera lu, surtout dans ton entreprise !***

***Si ou trouv sak y di ladsu lé bon, fane ali partou, sirtou dann out lantropriz !***

**La CGTR Union Régionale Est 4 bis rue Raymond Barre - 97470 Saint Benoît  
Tél. : 0262 50 14 49 - Fax : 0262 50 53 68**